

RÉSEAU SPÉCIAL



6 UNITÉS

volume 40 | numéro 12 | 26 juillet 2021

ACTION DE LA COORDINATION DU SCFP-HQ POUR DES CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES

Consœurs, confrères,

Il y a quelques semaines, nos collègues du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) ont déposé auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) une requête contestant la décision de l'employeur de négocier directement des conditions de travail relatives au télétravail avec ses membres via des chartes d'équipe, allant ainsi à l'encontre des lois du travail qui confèrent au syndicat le rôle d'unique agent négociateur et de représentation syndicale.

Chartes d'équipe sur la glace

Le tribunal ne s'est pas encore prononcé sur le fond du litige, mais une ordonnance de sauvegarde a déjà été émise par celui-ci considérant les conséquences potentielles graves des actions de l'employeur si le recours devait s'avérer fondé. C'est pour cette raison que toutes les discussions entourant la mise en place de chartes d'équipe sont suspendues jusqu'à nouvel ordre – jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur le fond du litige.

Requête au TAT

C'est dans ce contexte que l'ensemble des syndicats de la coordination SCFP représentant 15 000 membres à Hydro-Québec a décidé de déposer une requête de même nature auprès du Tribunal administratif du travail (TAT). Cette requête conteste le fait que dans le cadre de la mise en place de chartes d'équipe, l'employeur contourne les syndicats en négociant directement avec les membres les conditions entourant la mise en place du télétravail. Des griefs alléguant le non-respect des conventions collectives ont également été déposés en lien avec cette question.

Volonté syndicale de négocier

Les syndicats de la coordination ont signifié à l'employeur et ce, à de nombreuses reprises au cours de la dernière année, leur volonté de négocier les mesures d'encadrement nécessaires au déploiement du télétravail. Ces demandes de négocier se sont butées à un refus systématique de la part d'Hydro-Québec. En joignant la voix de la coordination à celle du SPIHQ, des organisations syndicales représentant plus de 17 000 travailleuses et travailleurs d'Hydro-Québec contestent les actions unilatérales de l'entreprise et son refus de négocier avec les agents négociateurs dûment accrédités les conditions applicables au télétravail post-pandémie.

Le télétravail est là pour rester

Un front commun d'une telle ampleur témoigne de l'importance de s'assurer que les conditions de travail qui seront applicables pour les années à venir soient négociées et appliquées uniformément dans nos milieux de travail plutôt que de façon disparate selon l'appétit des gestionnaires en place.

Solidairement,

Vos représentants des sections locales du SCFP

/cs (SEPB-574)

Syndicat des employé-es de réseau d'Hydro-Québec — serhq.org

Syndicat des technologues d'Hydro-Québec — scfp957.org

Syndicat des employé-es de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec —
www.scfp2000.qc.ca

Fraternité des constables spéciaux d'Hydro-Québec – SCFP 4785

Syndicat des employé-es de métier d'Hydro-Québec — scfp1500.org

Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec – sspqh.org